



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Antenne mobile d'intervention,
d'écoute et de soutien (AMIES)

RAPPORT D'ÉVALUATION

FRANÇOIS CATHELINEAU - CONSULTANT

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé en 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr> la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



1. L'expérimentation AMIES et son fonctionnement

1.1. La Maison des Ados de la Corrèze, porteur du projet AMIES

La Maison des Ados de la Corrèze est une structure d'accueil et d'écoute qui se définit comme un espace neutre et non stigmatisant. Son champ d'action est sanitaire, mais ses interventions s'étendent au social, au juridique et à l'éducatif. Elle s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans en difficulté. Ses missions sont diverses (soutenir, accompagner, dispenser une information, apporter une réponse de santé, constituer un pôle de ressources) mais sa vision est celle d'une prise en compte globale de l'individu.

Comme l'ensemble des Maisons des Adolescents, elle propose une prise en charge pluridisciplinaire aux adolescents en difficulté.

Gérée par les Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze, elle couvre le territoire départemental en étant présente dans les trois villes principales : Brive, Tulle et Ussel.

1.2. Problématiques à l'origine du projet expérimental

Les caractéristiques rurales du département, couplées aux difficultés de mobilités propres au public jeune, ainsi que l'offre de service insuffisante à destination de ce public, ont rapidement fait émerger la nécessité pour la Maison des Ados de pouvoir s'appuyer sur une antenne mobile qui irait « au plus près » des besoins des jeunes, lorsque ceux-ci sont trop éloignés des locaux fixes d'une structure qui se veut proche des lieux de vie des adolescents.

Le dispositif AMIES, mis en place en 2010, vise donc à apporter de la souplesse au fonctionnement de la Maison des Ados, sans se substituer aux dispositifs existants.

1.3. Principes et objectifs du dispositif AMIES

Le principe est « d'aller vers » les adolescents et leur entourage, dès les premiers signes alarmants de souffrance et avant que le seuil critique ne soit franchi, pour assurer des rencontres hors des lieux de soins traditionnels – le but étant de désamorcer des situations bloquées et de proposer ensuite, si besoin, des temps de prise en charge (soit au sein de la Maison des Ados, soit vers les structures partenaires correspondant le mieux aux besoins ressentis).

Les trois objectifs spécifiques à l'antenne mobile sont : de répondre aux demandes directes des adolescents et de leurs familles, ainsi qu'aux demandes des institutions ; d'accompagner l'adolescent au cours de la prise en charge ; de prévenir et d'intervenir en amont de la crise, dès l'apparition de difficultés chez l'adolescent.

Nous proposons la définition suivante pour caractériser un jeune qui serait suivi par le truchement de l'antenne mobile : *il s'agit d'un(e) jeune, scolarisé(e), dont plusieurs signes permettent de déceler un mal-être qui, s'il n'est pas assez grave pour exiger une prise en charge immédiate par une structure (telle qu'un hôpital), est suffisamment complexe pour nécessiter le*

regard d'autres professionnels et demander une prise en charge dans un délai court (une semaine à dix jours maximum).

1.4. Evolution de fonctionnement de l'antenne mobile

Pour atteindre les objectifs fixés, le dispositif s'appuie sur trois axes principaux : une disponibilité géographique, psychique et inventive ; la mise en place d'un réseau spécifique à la situation ; un accueil temporaire quasi-immédiat (48h à 72h).

Durant ses trois années de fonctionnement, le dispositif a évolué, dans sa forme comme dans le fond, pour s'adapter : au fonctionnement des jeunes, d'une part, aux besoins et demandes des partenaires, d'autre part.

De ce point de vue, après une période « de lancement et de tâtonnement » marquée par des un travail uniquement avec les lycées agricoles et une équipe incomplète à la Maison des Ados (fin 2010 – fin 2011), puis une phase « de réflexivité, de négociation et d'adaptation » marquée par de nouvelles formes d'intervention, le début du travail avec les collèges publics et la systématisation de l'intervention en binôme (fin 2011 – été 2012), le dispositif a connu une phase « de réorganisation et de stabilisation », avec une réorganisation du fonctionnement de la MDA (septembre 2012 à fin 2013).

A la fin de la période d'expérimentation, le dispositif semble avoir trouvé sa place parmi les structures existantes et constitue une vraie innovation, reconnue par la grande majorité des acteurs.

1.5. Un fonctionnement basé sur la sollicitation des professionnels des établissements scolaires

Deux types de structures sollicitent l'antenne mobile : les collèges situés en zone rurale et les lycées agricoles. Au sein des premiers, ce sont les assistantes sociales qui activent le dispositif, tandis qu'au sein des seconds, il s'agit des infirmières scolaires.

C'est principalement lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés et/ou à l'atteinte des limites de leur champ de compétences que ces professionnels sollicitent l'AMIES, qui vient rencontrer les jeunes sur la base de cette demande. Les rencontres ont lieu hors des collèges (dans des locaux mis à disposition par les mairies, ou dans le véhicule aménagé de la Maison des Ados) et dans les lycées agricoles (tenue de permanences dans les salles mises à disposition).

Ce mode de fonctionnement, basé sur la sollicitation de l'AMIES par les professionnels des établissements scolaires, souligne en creux que le dispositif n'est pas sollicité directement par les bénéficiaires. Cette limite est nuancée par le fait que, lorsque les établissements scolaires investissent le dispositif, la connaissance de la Maison des Ados par les jeunes est plus élevée.

1.6. Les ressorts de la mobilisation de l'antenne mobile

Les ressorts de la mobilisation de l'AMIES sont de nature diverse, et diffèrent selon les personnes. Les principaux motifs invoqués sont les suivants, et peuvent se cumuler dans certains cas :

- l'utilité de la ressource psychologique de la Maison des Ados, pour conforter et/ou compléter un premier diagnostic établi par l'infirmière scolaire ou l'assistante sociale ;

- le croisement des regards professionnels sur des situations particulièrement complexes, lorsque l’infirmière ou l’assistante sociale estime atteindre les limites de ses compétences ;
- la rapidité de l’intervention de l’équipe AMIES et du retour qui est fait aux professionnels sur les situations ;
- l’accélération de la prise de rendez-vous avec d’autres organismes (tel que le CMPP) lorsque l’antenne mobile est intervenue ;
- la pénurie de professionnels extérieurs aux établissements scolaires pouvant prendre en charge les jeunes dans certaines zones du département, ou les temps d’attente trop longs par rapport à la temporalité des problématiques du jeune ;
- l’évolution des problématiques des élèves vers des difficultés de plus en plus prégnantes et complexes ;
- la présence d’internes dans les établissements, rendant la relation et le travail avec les parents difficile en raison de leur éloignement géographique.

Le fait que certaines assistantes sociales ne fassent pas appel à l’AMIES peut interroger, d’autant plus que leurs collègues paraissent parfois satisfaites de la qualité du dispositif et en perçoivent une réelle utilité, à la fois pour elles et pour les jeunes.

L’enquête a permis d’identifier plusieurs raisons et motifs à cette non-sollicitation :

- l’insertion de l’assistante sociale dans un réseau d’acteurs locaux qui fonctionne bien et qui permet des prises en charge satisfaisantes des jeunes ;
- une moindre connaissance du fonctionnement précis du dispositif AMIES (par exemple les lieux sur lequel il peut être sollicité) ;
- la volonté de ne pas introduire l’équipe mobile dans l’établissement scolaire et, en l’absence d’accompagnateur adulte pouvant amener le jeune à son rendez-vous extérieur, l’impossibilité d’organiser physiquement le rendez-vous ;
- le fait que dans les zones favorisées d’un point de vue socio-économique, les parents peuvent plus facilement emmener leur enfant en consultation libérale ;
- le fait que l’antenne mobile intervienne en binôme, ce qui n’est pas toujours jugé positivement par des professionnels estimant que c’est avant tout la compétence psychologue qui leur est utile.

2. Les effets de l’expérimentation et sa plus-value

2.1. Apports de l’expérimentation par rapport au droit commun

L’apport de l’expérimentation pour les jeunes consiste en la possibilité, a priori inexistante auparavant, d’être reçu, écouté et conseillé rapidement sur des problématiques qui peuvent dépasser les compétences des professionnels et des établissements scolaires, et la possibilité de s’inscrire dans un parcours de suivi de la Maison des Adolescents.

L’antenne mobile offre aux professionnels de première ligne la possibilité d’une meilleure compréhension des problématiques des jeunes, mais aussi une expertise pointue et quasi-

immédiate des professionnels de la Maison des Ados pour les résoudre, ainsi que la mobilisation de son réseau si besoin.

A un niveau plus macro, la plus-value de l'expérimentation AMIES par rapport au droit commun est d'opérer un croisement des disciplines et du traitement des problématiques adolescentes avec le critère spatial, en visant à mailler le territoire départemental de manière optimale.

2.2. Caractéristiques du public ciblé par l'antenne mobile

Le nombre de jeunes touchés via le dispositif AMIES a atteint une quarantaine de jeunes par an, soit environ 11% du nombre total d'adolescents pris en charge annuellement par la Maison des Ados. Sur la durée de l'expérimentation, ce sont environ 110 jeunes qui ont bénéficié du dispositif ; le nombre de jeunes touchés par an est inférieur de moitié aux estimations initiales, pour plusieurs raisons : des relations partenariales de qualité variable, une mise en œuvre opérationnelle plus complexe que prévu et des moyens budgétaires et humains contraints.

Le public touché est d'un an plus âgé que le public classique de la Maison des Ados : les deux-tiers des jeunes ont entre 15 et 19 ans pour l'AMIES, alors qu'ils ont entre 13 et 17 ans pour la Maison des Ados ; ces jeunes sont également plus fréquemment scolarisés en lycée.

L'antenne mobile concentre la majeure partie de son activité en Moyenne et Haute-Corrèze, là où les besoins sont les plus importants et l'offre de services faible. De ce point de vue, le dispositif contribue à lutter contre des inégalités territoriales particulièrement marquées sur ces deux parties du département. Il répond ainsi à l'objectif de maillage du territoire corrézien, « naturellement déséquilibré » du fait de sa ruralité.

2.3. Des effets sur la population ciblée et sur le travail des professionnels

Plusieurs effets du dispositif sur les adolescents, public ciblé, ont pu être identifiés :

- **En termes d'accessibilité** : les jeunes qui ne pouvaient pas bénéficier du service de la Maison des Ados en ont désormais la possibilité ; l'ensemble des acteurs locaux rencontrés s'accordent à reconnaître l'efficacité du dispositif par rapport au constat posé lors de l'étude de préfiguration – et donc l'atteinte de l'objectif assigné à l'antenne mobile.
- **En termes de rapidité de prise en charge** : la réactivité du dispositif AMIES est soulignée comme étant un atout majeur, surtout pour un public adolescent qui a besoin de réponses rapides lorsqu'il évoque son mal-être ; et ce d'autant plus que cette réactivité s'articule de manière complémentaire avec les temps de travail plus longs, qui sont ceux des professionnels de première ligne. Enfin, la prise en charge via l'AMIES permet d'accélérer la suite de la prise en charge et notamment l'orientation vers des structures dont les délais d'attente peuvent parfois être longs. Le point fort de l'antenne mobile est donc, en allant traiter rapidement la problématique plutôt que de ne rien faire, de prévenir l'aggravation du cas – la conséquence de l'inaction étant à la fois dommageable pour le jeune et son entourage, et coûteuse financièrement pour la collectivité.
- **En termes de qualité de la prise en charge** : l'intervention de l'antenne mobile est une aide précieuse pour les professionnels des établissements scolaires car elle permet de

croiser les regards, d'approfondir les diagnostics, de proposer éventuellement des orientations impensées initialement – et *in fine* d'enrichir la prise en charge à tous les niveaux. Un apport de l'antenne mobile est donc bien d'enrichir la qualité de l'intervention proposée au jeune par l'intervention de professionnels extérieurs qui travaillent en lien avec les professionnels de première ligne – leurs interventions se complétant utilement, et s'enrichissant avec la possibilité d'échanger sur les situations, non seulement lors de la venue de l'AMIES mais également ensuite, lors de la phase de suivi au cours de laquelle les professionnels des établissements scolaires et l'AMIES restent en contact.

En somme, le dispositif AMIES, en agissant positivement sur l'accessibilité des structures d'accueil des jeunes (ainsi que sur la rapidité et la qualité de la prise en charge), est pertinent dans la mesure où il prend une part non négligeable dans la lutte contre les inégalités territoriales (qui sont souvent corrélées aux inégalités socio-économiques et de santé).

2.4. Principales limites du dispositif AMIES

Les effets positifs du projet sont néanmoins confrontés à plusieurs limites, dont certaines ont pu être, au moins partiellement, surmontées.

La première limite tient au caractère temporaire de l'intervention AMIES, qui n'a pas vocation à multiplier les déplacements pour un seul et même jeune. Si la problématique du jeune n'est pas résolue au bout des quelques rendez-vous, qu'il aurait besoin de fréquenter les ateliers proposés à la Maison des Ados mais qu'il n'a toujours pas de moyen de se déplacer, l'adolescent reste confronté à la problématique de l'accessibilité des structures. Des arrangements avec les jeunes, leurs familles et les partenaires de la MDA permettent néanmoins souvent de dépasser cette limite.

La seconde limite – le caractère chronophage du dispositif, lié aux temps de déplacements de l'équipe – a pu être partiellement surmontée grâce à une réorganisation du fonctionnement de la Maison des Ados.

La troisième limite du dispositif – l'impossibilité pour les collégiens de sortir seuls de leur établissement pour rencontrer l'antenne mobile qui est venue à leur contact – a pu être partiellement résolue suite à un travail intense de négociation avec deux partenaires importants que sont l'Éducation nationale et le Conseil général. L'implication des assistantes sociales (qui sollicitent l'AMIES) et l'utilisation du véhicule aménagé en bureau permet de dénouer cette problématique qui a longtemps complexifié le fonctionnement du dispositif.

Enfin, quelques partenaires soulignent le manque de clarté dans la communication autour de l'antenne mobile et de son pilotage au sein de la Maison des Ados.

2.5. Un dispositif qui suscite une demande croissante des acteurs locaux

L'ensemble des partenaires de la Maison des Ados souligne l'intérêt et la pertinence de l'antenne mobile, mais souligne la nécessité d'une montée en charge du dispositif en termes de nombre de jeunes touchés.

De manière complémentaire, la fonction « centre de ressources » de la Maison des Ados s'est vue renforcée par l'expérimentation, qui favorise l'identification et la sollicitation de l'expertise de la Maison des Ados par ses partenaires, ainsi que son positionnement au carrefour des différentes structures locales existantes.

3. Conclusions et avis évaluatif

L'évaluation montre que le dispositif AMIES constitue un réel dispositif de prévention, s'inscrivant avec pertinence dans les tendances d'évolution de l'organisation de la prise en charge des jeunes en difficulté en favorisant l'évitement des situations d'hospitalisation. Il s'inscrit de plus dans une culture du « care » favorable à l'adaptation des soins aux caractéristiques du public adolescent.

Au final, les résultats montrent que parce qu'il atteint son objectif « d'aller vers » les populations en besoin, le projet expérimental AMIES s'inscrit dans l'enjeu majeur de la politique de santé mentale que constitue l'accès à la prévention et aux soins des adolescents en souffrance et investit les cadres d'action et modalités d'intervention préconisés par la littérature en tendant vers le développement de la proximité, de la souplesse et de l'adéquation à la spécificité de cette classe d'âge.

Les besoins étant à la fin de l'expérimentation, sensiblement les mêmes qu'au début, au vu des résultats positifs identifiés par le travail évaluatif, il est préconisé de pérenniser l'antenne mobile sur le département l'ayant expérimenté ; il paraît par ailleurs pertinent que ce projet essaime dans d'autres territoires à dominante rurale où seraient identifiés des besoins et des problématiques similaires.

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in orange, blue, and green. The squares are solid and have rounded corners. They are arranged in a scattered pattern, with some overlapping.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr